

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIEPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE MAZOUAT  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

REÇU  
Le 16 OCT. 2015  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 151008-12-FIN-

### OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT : AVANCE SUR SUBVENTION

M. LACRAMPE précise qu'approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013, la création de l'Office du Commerce et de l'Artisanat (OCA) du Piémont Oloronais est intervenue le 24 janvier 2015 (date de publication des statuts) avec une mise en route officielle le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Cette nouvelle structure dans le paysage économique du Piémont Oloronais permettra de :

- Fédérer les commerçants et artisans au sein d'une structure unique sur la dimension commerciale
- Organiser des évènements au niveau du territoire
- Créer des moyens de communication communs
- Etre une instance de concertation (avec les élus) sur notamment des projets d'aménagement des espaces publics

- Renseigner les artisans et commerçants adhérents
- Simplifier les procédures

Le budget de fonctionnement de l'OCA serait d'environ 100 000 €/an (montée progressive sur 3 ans), réparti comme suit :

- Cotisations et participations commerçants : 26%
- Chambres consulaires : 4%
- Régie publicitaire : 20%
- CCPO+Ville d'Oloron : 50%

Ainsi, comme indiqué dans la délibération précitée, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais participera au fonctionnement de cette structure par le biais d'une subvention progressive sur 3 ans de 40, 45 et 50 000 €. Cette subvention sera examinée annuellement en fonction du bilan d'activités de l'association et de ses possibilités budgétaires.

Une convention de partenariat pluriannuelle a été signée le 8 juin 2015 avec l'OCA, qui prévoit pour cette année, un montant de subvention ramené au prorata du temps de fonctionnement, soit 23 333 € payables en deux fois.

Cependant, pour un lancement efficace de l'association et lui permettre, entre autres, de faire face aux dépenses de première installation (outils de communication, informatique...), le Président de l'OCA a sollicité une avance de trésorerie de 7 000 €, qui, bien-entendu, sera déduite de la subvention 2016.

Cette faculté doit être autorisée par délibération du Conseil Communautaire et bien-entendu être prévue au Budget Général de la CCPO.

Oui cet exposé,

#### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, une avance sur subvention 2016 de 7 000 €
- **PREND ACTE** que ces crédits ont été prévus par la Décision Modificative n° 2 (votée ce jour)
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE